



SIAVED
Producteur de Ressources

Nouvelle gestion des déchets amiantés sur le territoire du SIAVED





SIAVED

Producteur de Ressources

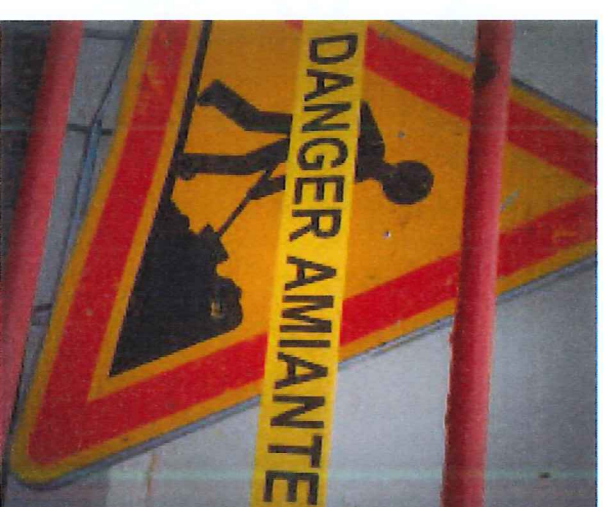
Les risques des déchets amiantés

Produit longtemps utilisé dans la construction (tuiles, toitures, isolation, protection incendie, mélange aux ciments, colles et peintures,...).

Matériau dangereux et cancérogène, interdit en France depuis 1997.

Principales maladies découlant d'une exposition aux poussières d'amiante :

- Amiantose,
- cancer du poumon,
- cancer de la plèvre.





SIAVED
Producteur de Ressources



La gestion actuelle des déchets amiantés

SITUATION ACTUELLE (jusqu'au 31 décembre 2018)

Collecte de l'amiante liée dans **10 déchèteries du SIAVED** : Caudry, Denain, Douchy-les-Mines, Erre, Le Cateau-Cambrésis, Mortagne-du-Nord, Neuville-sur-Escaut, Rieulay, Saint-Amand-les-Eaux et Saint-Aubert.

Fonctionnement :

- L'utilisateur prend du film plastique à la déchèterie et dépose les déchets amiantés dans la benne prévue à cet effet (5 tôles par jour ou $\frac{1}{4}$ de m^3).
- Un registre de dépôt est rempli à chaque passage.



→ **Plus de 643 tonnes collectées en déchèteries en 2017**



SIAVED
Producteur de Ressources

Les changements de la gestion des déchets amiantés au 1^{er} janvier 2019

Service à domicile sur rendez-vous dès le 1^{er} janvier 2019.

- Le particulier appelle le SIAVED au numéro vert **N° Vert 0 800 775 537**
- Un rendez-vous est pris avec un agent qui vient constater la quantité de déchets amiantés à démonter, les sacs sont remis le jour même (15€ par « big bag ») une fois le devis accepté.
- Les sacs sont collectés à la date convenue.

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par adresse.

Le SIAVED n'aide pas au démontage.

- Service public de proximité, adapté aux besoins de l'habitant.
- Diminution des risques d'exposition des particuliers et des agents de déchèterie.



Communication et information sur la gestion des déchets amiantés

- Notice de préconisation en matière de prévention et de sécurité (comment se protéger, comment démonter,...) distribué lors des rendez-vous,
- Affichage dans les déchèteries,
- Réunion d'information auprès des élus et techniciens du territoire du SIAVED,
- Dans le calendrier de collecte 2019
- Sur le site internet du SIAVED,
- Dans la presse (TV avantages, l'observateur...),
- Dans les bulletins municipaux des mairies,
- Dans la lettre du SIAVED (décembre 2018) et SIAVED Infos destiné aux habitants (janvier 2019)

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019,
LE SIAVED AMÉLIORE SON SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ

AMIANTE

Dans le but de limiter les risques encourus, le SIAVED met en place un nouveau dispositif « amiante ».



1 PRENDRE UN RDV

- Appelez le SIAVED au **0 800 775 537** (appel gratuit) du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Une personne vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever avant démontage et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs « amiantés », appelés « Big Bag » est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) (tarif : 15€ le « big bag »).

2 COLLECTE DE L'AMIANTE

Attention, dès la mise en place de ce système, l'amiante n'est plus accepté en déchèteries !

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement est fait par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.



L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison, de gants et d'un masque est VIVEMENT CONSEILLÉ !
Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5 route de Lourches - 59282 DOUCHY-LES-MINES
0 800 775 537
 www.siaved.fr

